

La loi « cigarette électronique » d'application dès ce mardi

Ce mardi 17 janvier, l'arrêté royal réglementant l'usage de la cigarette électronique entre en vigueur et cela malgré un nouveau recours déposé devant le Conseil d'État par l'association Union belge pour la Vape (UBV).

C'est que cette nouvelle législation ne plaît guère aux quelque 150.000 vapoteurs belges et en-

core moins aux vendeurs de cigarettes électroniques. Désormais en effet, la cigarette électronique se retrouve assimilée à tous les produits du tabac et donc soumise aux mêmes restrictions. « Elle ne pourra plus faire l'objet d'aucune publicité », explique Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, « ni être vendue sur inter-

net, ni aux moins de 16 ans, et ne pourra plus être utilisée dans les lieux publics ». « Et elle ne pourra plus non plus être testée en magasin », ajoute Grégory Munten, le porte-parole de l'UBV. « Ce qui n'est pas gênant pour les gens qui connaissent déjà la cigarette électronique, mais les autres devront acheter à l'aveugle. »

Comme les paquets de cigarettes, les emballages de cigarettes électroniques devront comporter les mêmes avertissements comme le fait que la nicotine est une substance addictive, ou que le produit doit être mis hors de portée des enfants.

« STUPIDE ! »

Par ailleurs, les bouteilles de recharge ne pourront plus à présent contenir plus de 10 ml. Ce

qui, pour les opposants à la loi, va provoquer une hausse des prix pour les consommateurs de cigarettes électroniques.

Pour les autorités de santé publique, cette nouvelle loi ne fait

que transposer en droit belge une disposition prise au niveau européen mais, pour l'Union belge des vapoteurs, la Belgique reprend dans cette loi tous les aspects les plus durs de la directive, et devient dès lors le pays le plus sévère par rapport à la cigarette électronique. « Ce qui est d'autant plus stupide », ajoute le porte-parole des vapoteurs, « que la cigarette électronique est une méthode de sevrage tabagique. C'est comme si on mettait l'eau sur le même pied que l'alcool pour les gens qui veulent arrêter de boire ! » ●

MBV.